

## Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Vingt-deuxième session  
Genève, 7 – 11 octobre 2024

POINT SUR L'ÉLABORATION DES SPÉCIFICATIONS POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES CONTENUES DANS LES COMMUNICATIONS DES OFFICES DANS UN FORMAT DÉCHIFFRABLE PAR ORDINATEUR

*Document établi par le Bureau international*

### CONTEXTE

1. À sa vingt et unième session, tenue à Genève du 13 au 17 novembre 2023, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommés "groupe de travail" et "système de Madrid") a examiné le document [MM/LD/WG/21/7](#), intitulé "Rapport sur les consultations techniques menées sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues et proposition concernant la voie à suivre".
2. Le groupe de travail a prié le Secrétariat d'établir, pour sa vingt-deuxième session, "un document contenant un projet détaillé de plan de mise en œuvre des mesures pratiques décrites aux paragraphes 110 à 130 du document MM/LD/WG/21/7 [...] [ainsi qu'] un document contenant [...] une mise à jour sur l'élaboration de spécifications pour la transmission de données déchiffrables par ordinateur dans les communications des offices décrites au paragraphe 122 du document MM/LD/WG/21/7"<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 22 du document [MM/LD/WG/21/9](#), intitulé "Résumé présenté par la présidente".

3. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4 du document [MM/LD/WG/22/6](#)<sup>2</sup>, le Bureau international a établi quatre documents pour répondre à la demande du groupe de travail. Le présent document, qui est l'un des quatre documents susmentionnés, examine l'élaboration des spécifications pour la transmission des données contenues dans les communications émanant des offices dans un format déchiffrable par ordinateur.

## MISE À JOUR

4. Les paragraphes 121 à 124 du document MM/LD/WG/21/7 concernent l'échange de communications dans un format normalisé déchiffrable par ordinateur.

5. Conformément au document [MM/LD/WG/21/6](#), intitulé "Version actualisée de la feuille de route pour l'évolution du système de Madrid", en ce qui concerne la modernisation de la manière dont les offices et le Bureau international communiquent entre eux afin d'améliorer la rapidité et la qualité des communications et des transactions en résultant, il est reconnu que l'échange d'informations complètes dans un format déchiffrable par ordinateur permet d'améliorer le fonctionnement du système de Madrid dans l'intérêt de tous les utilisateurs, des offices et des tiers.

6. Les données suffisamment détaillées dans un format déchiffrable par ordinateur réduisent considérablement les risques liés à la saisie des données ou à la reconnaissance des caractères. En outre, les capacités et la rapidité de traitement des données peuvent être accrues. Il en découle plusieurs possibilités, par exemple le déploiement d'outils analytiques pour aider les utilisateurs et les tiers à mieux comprendre tous les aspects du statut d'un enregistrement international dans les parties contractantes désignées.

7. Un traitement plus rapide et plus efficace des communications émanant des offices créerait également des possibilités d'automatisation, notamment en ce qui concerne la traduction de ces communications dans les langues existantes et dans de nouvelles langues du système de Madrid, soit au moyen de la base de données terminologique, soit en utilisant les outils de traduction automatique, de manière à éliminer pratiquement tous les retards de traitement. Ces progrès faciliteraient l'introduction de nouvelles langues dans le système de Madrid et réduiraient les effets y associés.

8. En outre, les avantages potentiels liés au fait de recevoir des données dans un format déchiffrable par ordinateur profiteraient aux utilisateurs du système de Madrid et aux tiers intéressés par ces informations, indépendamment des discussions en cours sur l'éventuelle introduction de nouvelles langues. Des données suffisamment détaillées dans un format déchiffrable par ordinateur permettraient au Bureau international de mettre à disposition le contenu du registre international, y compris les communications envoyées par les parties contractantes désignées, dans pratiquement n'importe quelle langue grâce à l'utilisation d'outils de traduction automatique.

9. Le Bureau international travaille à la définition et à la mise en œuvre de spécifications et de méthodes améliorées pour l'échange de données avec les offices. Les nouvelles spécifications pour l'échange de données reposent sur la norme internationale [ST.96](#) de l'OMPI pour le traitement de l'information en matière de propriété intellectuelle en langage XML (eXtensible Markup Language). L'application d'une telle norme, incorporant des éléments propres aux marques, permet des échanges d'informations complets, détaillés et normalisés dans un format déchiffrable par ordinateur.

---

<sup>2</sup> Document MM/LD/WG/22/6, intitulé "Point sur les faits nouveaux et les statistiques concernant les paragraphes 88 à 101 du document MM/LD/WG/21/7".

10. Pour faciliter le passage aux nouvelles spécifications, de nombreux éléments ont été inclus qui sont étroitement alignés sur ceux des anciennes spécifications du service de communication électronique (MECA-IN) du système de Madrid au format XML. Cela signifie que le format et plusieurs éléments seront déjà connus de nombreux offices qui utilisent MECA-IN. Les nouveaux éléments figurant dans les spécifications sont inclus pour assurer le niveau de détail requis afin de profiter des avantages susmentionnés.

11. Le Bureau international a mis au point des modèles et des schémas XML normalisés afin d'appliquer ces nouvelles spécifications à chacune des transactions transmises au Bureau international par les offices membres. L'annexe I présente les transactions pour lesquelles des modèles XML ont été créés. L'annexe II présente quelques exemples graphiques des schémas.

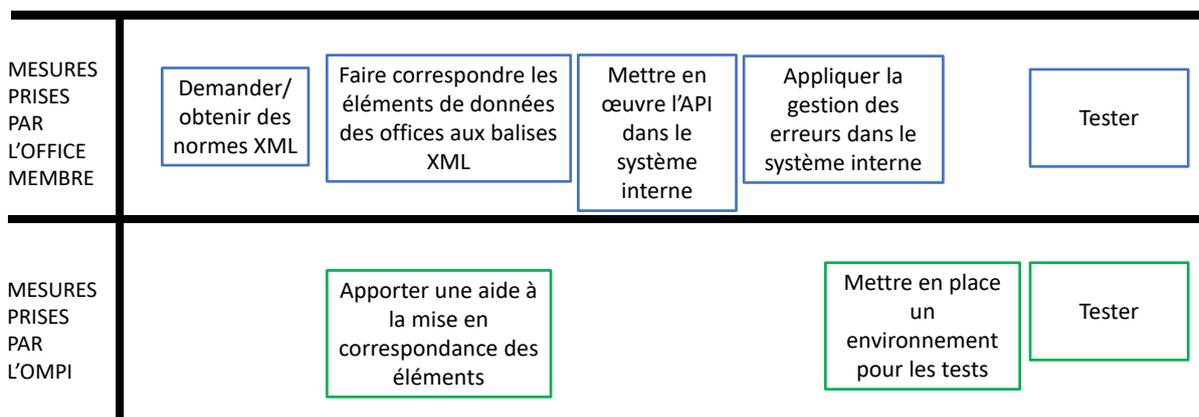
12. En outre, le Bureau international a mis au point des interfaces de programmation d'applications (API) pour faciliter l'échange des données normalisées contenues dans les interactions avec les offices dans un format déchiffrable par ordinateur. Ces API sont déployées progressivement afin d'inclure toutes les transactions envoyées par les parties contractantes au Bureau international, l'"octroi de protection" étant la première transaction déployée en août 2024, le reste devant être fourni d'ici à la fin de l'année 2024.

13. L'utilisation de modèles XML et de solutions API permet également de valider les données structurées, ce qui améliore les échanges de données, réduit le nombre d'irrégularités et accroît la rapidité de traitement des transactions. Pour assurer la traduction efficace des termes relatifs aux produits et aux services, il est essentiel d'échanger des données utilisant ces spécifications normalisées dans un format déchiffrable par ordinateur.

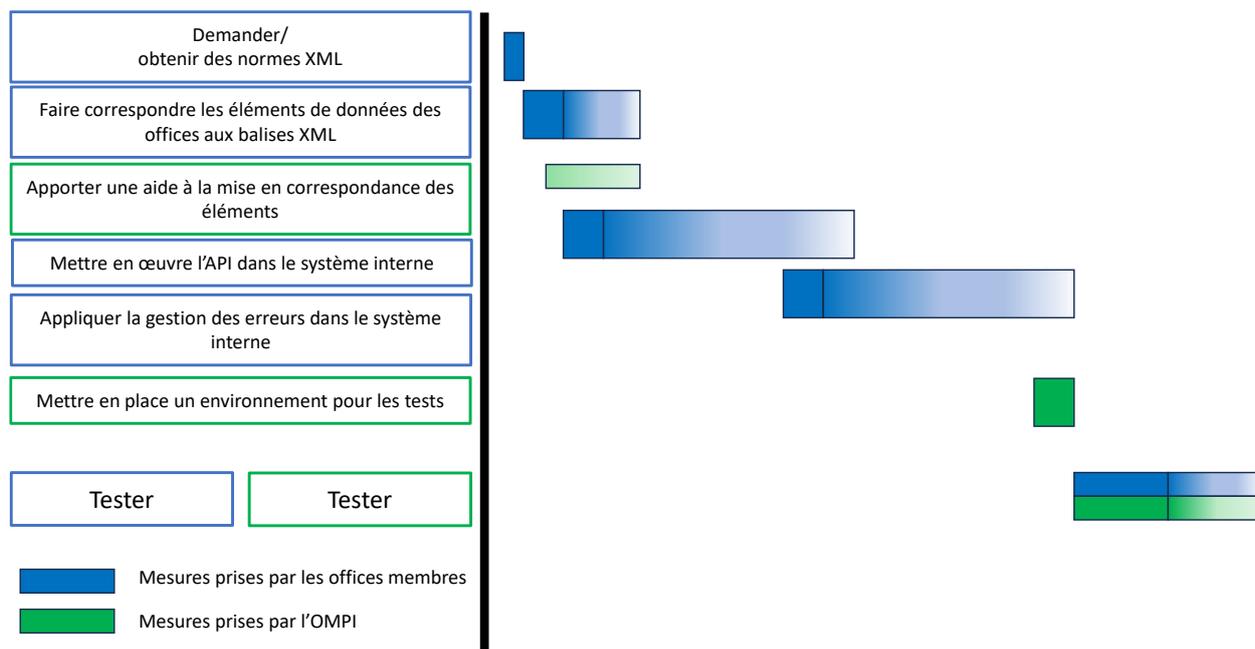
14. Les offices membres sont invités à contacter le Bureau international pour examiner les nouveaux modèles et schémas XML, ainsi que l'utilisation des API par les offices. Les offices membres qui souhaitent mettre à jour leurs interactions afin d'utiliser les solutions API peuvent suivre les étapes indiquées dans les figures I et II ci-dessous.

15. Le Bureau international reconnaît que la mise en œuvre par les offices membres des modèles et schémas XML nouvellement établis, ainsi que l'utilisation des API par les offices, peuvent nécessiter d'importantes modifications des systèmes existants et ne peuvent en aucun cas être effectuées à court terme. Ces modifications sont néanmoins essentielles, non seulement pour l'introduction de nouvelles langues dans le système de Madrid, mais aussi pour la réussite sur le long terme du système de Madrid dans son ensemble. C'est pourquoi le Bureau international est prêt à offrir un appui total aux offices membres dans la mise en œuvre de ces fonctionnalités.

*Figure 1 : Mesures prises pour adopter des API au sein de l'office et échanger les données contenues dans les transactions dans un format déchiffrable par ordinateur*



*Figure II : Tableau des mesures prises pour adopter des API au sein de l'office et échanger les données contenues dans les transactions dans un format déchiffrable par ordinateur*



16. *Le groupe de travail est invité à*
- i) examiner le contenu du présent document; et*
  - ii) inviter les parties contractantes à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les modèles XML et les solutions API décrits aux paragraphes 4 à 15 du présent document en collaboration avec le Bureau international.*

[L'annexe I suit]

**ANNEXE I : LISTE DES TRANSACTIONS POUR LESQUELLES DES MODÈLES XML ONT ÉTÉ CRÉÉS**

<b>Types d'opérations</b>	<b>Codes API</b>
Nouvelle demande	EN
Taxe de traitement	HF
Déclaration d'intention d'utiliser la marque	DIU
Marque de base / Division de la marque de base	EB / DB
Réponse aux avis d'irrégularité	IRR
Reproduction de la représentation de la marque	LGO
Cessation potentielle des effets de la demande de base	CB
Cessation des effets de la marque de base	CB
<b>Office d'origine ou titulaire</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<b>Codes API</b>
Changement de titulaire	TR
Changement partiel de titulaire	TR
<b>Office d'origine, office de la partie contractante désignée, ou titulaire</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<b>Codes API</b>
Restriction du droit du titulaire de disposer de l'enregistrement international	HR
Retrait du droit du titulaire de disposer de l'enregistrement international	RHR

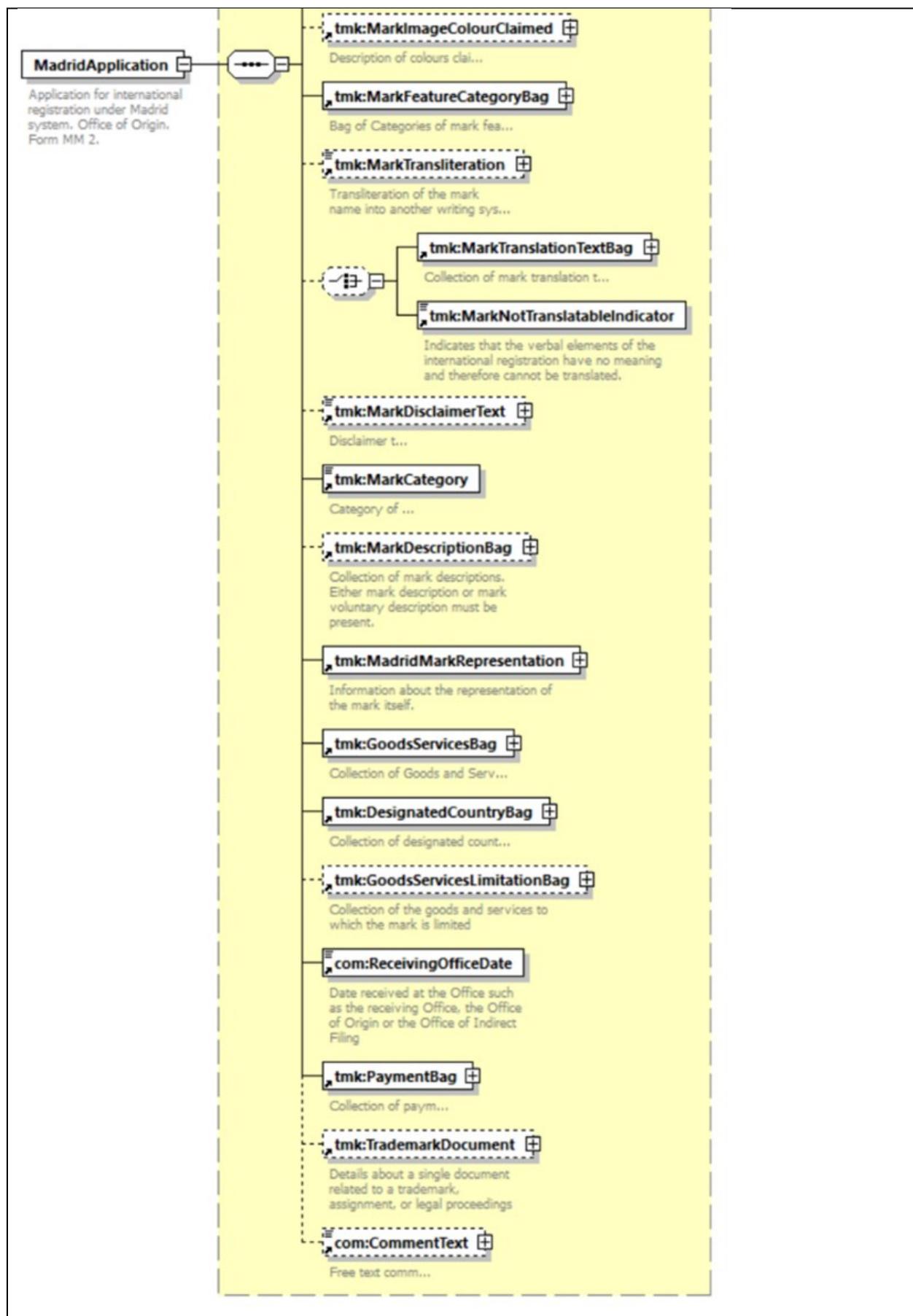
<b>Partie contractante désignée</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<b>Codes API</b>
Octroi de la protection	GP
Situation provisoire	IS
Refus provisoire de protection – partiel	RF
Refus provisoire de protection – total	RF
Décision finale – partielle (non-revendication)	FI
Décision finale – totale	FI
Décision finale – acceptée	FI
Nouvelle décision – partielle	FD
Nouvelle décision – totale	FD
Nouvelle décision – acceptée	FD
Décision concernant l'opposition possible après 18 mois	OP
Invalidation partielle	IN
Invalidation totale	IN
Déclaration selon laquelle un changement de titulaire est sans effet	RT
Déclaration selon laquelle une limitation est sans effet	LN
Notification relative au paiement de la seconde partie de la taxe individuelle	NT
Remplacement d'un enregistrement national par un enregistrement international	FB
Division	DR
Fusion	MR
Communication des offices	OC
Ancienneté – EUIPO	SN

[L'annexe II suit]

ANNEXE II : EXEMPLE GRAPHIQUE DE SCHÉMA XML

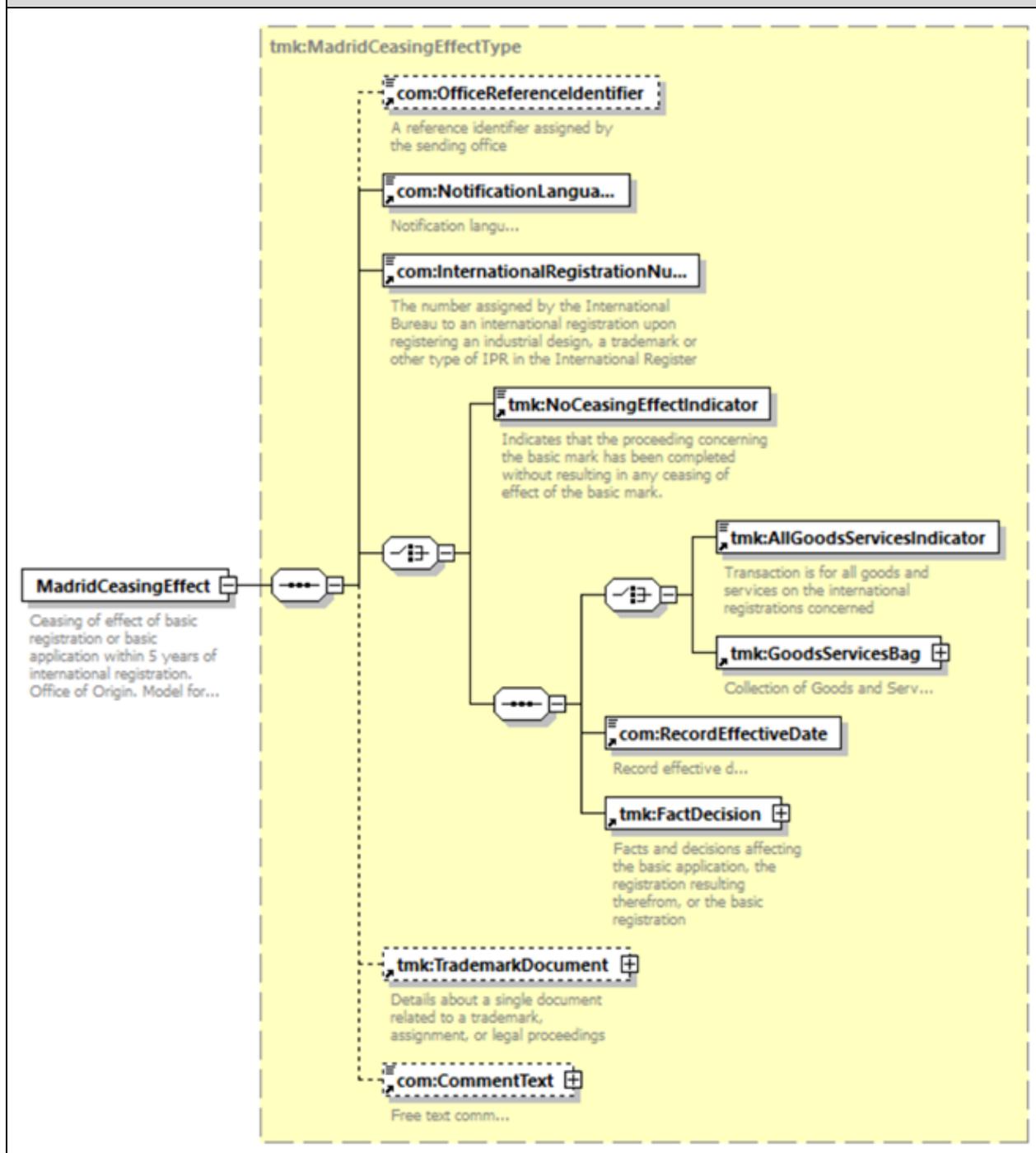
Nouvelle demande (EN)





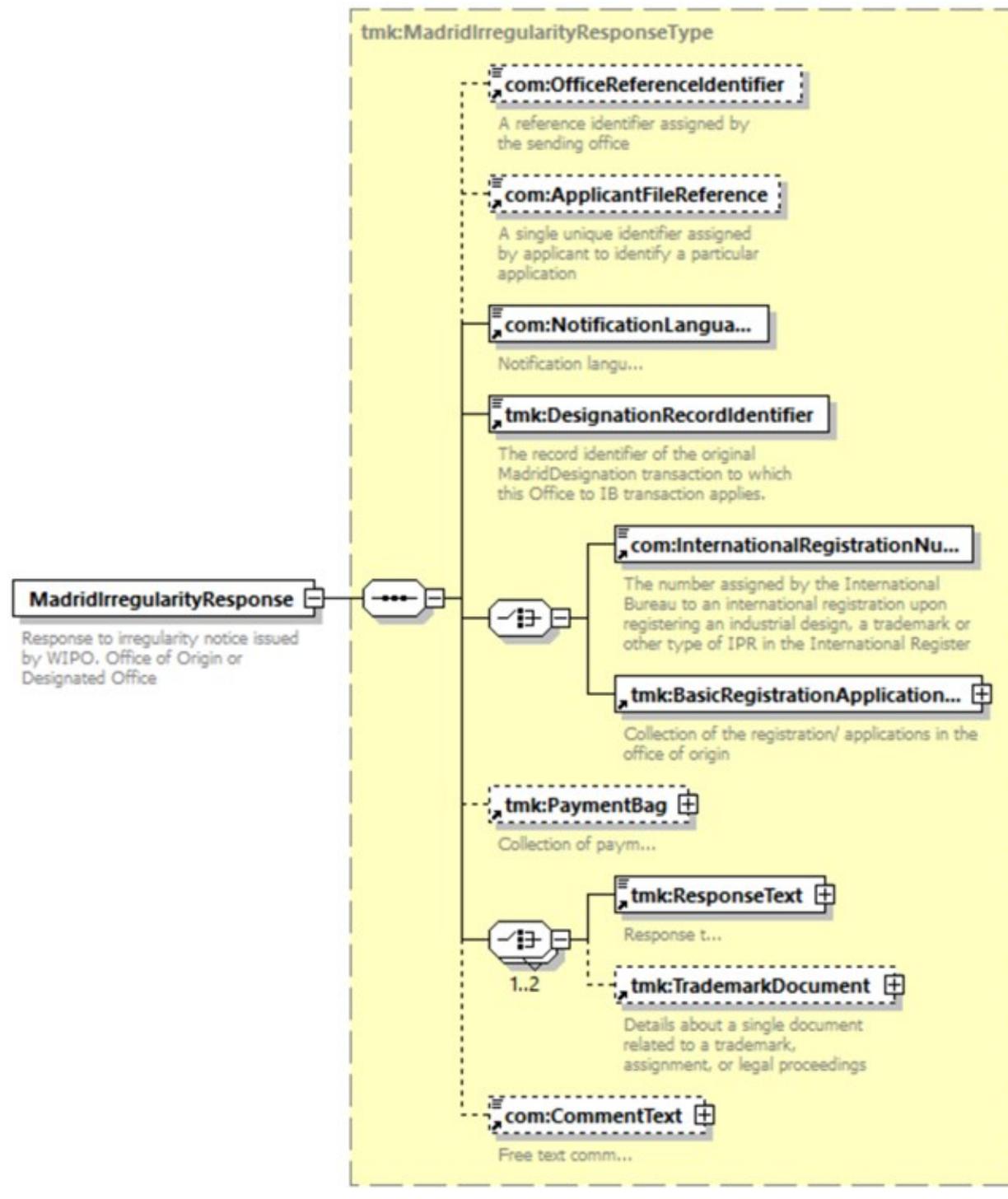
```
<xsd:complexType name="MadridApplicationType">
  <xsd:sequence>
    <xsd:element ref="com:OfficeReferenceIdentifier" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:ApplicantFileReference" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:ApplicationLanguageCode"/>
    <xsd:element ref="com:SecondLanguageCode" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:CorrespondenceLanguageCode" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:CorrespondenceAddress" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:ApplicantBag"/>
    <xsd:element ref="com:Representative" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:BasicRegistrationApplicationBag"/>
    <xsd:element ref="tmk:PriorityBag" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:SeniorityBag" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkSignificantVerbalElementText" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkVerbalElementText" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkStandardCharacterIndicator" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:ColourIndicator" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkImageColourClaimed" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkFeatureCategoryBag"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkTransliteration" minOccurs="0"/>
    <xsd:choice minOccurs="0">
      <xsd:element ref="tmk:MarkTranslationTextBag"/>
      <xsd:element ref="tmk:MarkNotTranslatableIndicator"/>
    </xsd:choice>
    <xsd:element ref="tmk:MarkDisclaimerText" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkCategory"/>
    <xsd:element ref="tmk:MarkDescriptionBag" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="tmk:MadridMarkRepresentation"/>
    <xsd:element ref="tmk:GoodsServicesBag"/>
    <xsd:element ref="tmk:DesignatedCountryBag"/>
    <xsd:element ref="tmk:GoodsServicesLimitationBag" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:ReceivingOfficeDate"/>
    <xsd:element ref="tmk:PaymentBag"/>
    <xsd:element ref="tmk:TrademarkDocument" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:CommentText" minOccurs="0"/>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
```

Cessation des effets (CB)



```
<xsd:complexType name="MadridCeasingEffectType">
  <xsd:sequence>
    <xsd:element ref="com:OfficeReferenceIdentifier" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:NotificationLanguage"/>
    <xsd:element ref="com:InternationalRegistrationNumber"/>
    <xsd:choice>
      <xsd:element ref="tmk:NoCeasingEffectIndicator"/>
      <xsd:sequence>
        <xsd:choice>
          <xsd:element ref="tmk:AllGoodsServicesIndicator"/>
          <xsd:element ref="tmk:GoodsServicesBag"/>
        </xsd:choice>
        <xsd:element ref="com:RecordEffectiveDate"/>
        <xsd:element ref="tmk:FactDecision"/>
      </xsd:sequence>
    </xsd:choice>
    <xsd:element ref="tmk:TrademarkDocument" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:CommentText" minOccurs="0"/>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
```

Réponse aux avis d'irrégularité (IRR)



```
<xsd:complexType name="MadridIrregularityResponseType">
  <xsd:sequence>
    <xsd:element ref="com:OfficeReferenceIdentifier" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:ApplicantFileReference" minOccurs="0"/>
    <xsd:element ref="com:NotificationLanguage"/>
    <xsd:element ref="tmk:DesignationRecordIdentifier"/>
    <xsd:choice>
      <xsd:element ref="com:InternationalRegistrationNumber"/>
      <xsd:element ref="tmk:BasicRegistrationApplicationBag"/>
    </xsd:choice>
    <xsd:element ref="tmk:PaymentBag" minOccurs="0"/>
    <xsd:choice maxOccurs="2">
      <xsd:element ref="tmk:ResponseText"/>
      <xsd:element ref="tmk:TrademarkDocument" minOccurs="0"/>
    </xsd:choice>
    <xsd:element ref="com:CommentText" minOccurs="0"/>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
```

[Fin de l'annexe II et du document]